

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Adhérent de l'Association Nationale des Conseillers Financiers ANACOFI

contact@activpatrimonia.fr

+33 (0) 9 72 63 24 74

www.activpatrimonia.fr

STATUTS REGLEMENTES

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel indépendant immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro **18000008** (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.orias.fr) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous. Il est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org>.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS CIF

Conseiller en Investissements Financiers (CIF), proposant un conseil non-indépendant¹ au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le n° E008819 auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris www.anacofi.asso.fr, association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-dessous.

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES IAS

Intermédiaire en assurance inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous.

Niveau de Conseil : Niveau 1

Niveau 1 : le partenaire s'engage à vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit sélectionné (test de cohérence).

Niveau 2 : le partenaire délivre un service de recommandation personnalisée (il explique en quoi, parmi les différents contrats ou différentes options proposées, son offre est la plus adéquate via un test d'adéquation).

Niveau 3 : le partenaire délivre un service de recommandation sur la base d'une analyse impartiale et personnalisée (test d'adéquation et analyse fondée sur un nombre suffisant de produits)

MANDATAIRE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT

Mandataire IOBSP non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et autorisé actuellement à présenter principalement les offres des établissements bancaires et/ou de crédit cités ci-dessous.

Le MIOBSP a pour mandant(s) :

- BANQUIMMO SARL, ayant son siège social sis au 253 avenue Jean Jaurès 69150 Décines et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le numéro n°**14007331** en tant que Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) pour les contrats de crédits immobiliers.

- RESEAU PREMIANCE, ayant son siège social sis au 100 rue Raymond Pointcaré 54500 Vandoeuvre les Nancy et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n°**18000581** en tant que Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement (MOBSP) pour les contrats de crédits à la consommation, regroupement de crédits et crédits immobiliers.

Services de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur notre propre gamme de produits, le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service.

TRANSACTION SUR MMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° CPI 6901 2017 000 022 625 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne le 22/11/2020 et garantie par LIBERTY Mutual Insurance Europe SE (n° de police MRC5FGP201711FRF0000000018143A00).

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AFI ESCA	CA	Courtage	Commission
APICIL Life	CA	Courtage	Commission
April	CA	Courtage	Commission
Cardif	CA	Courtage	Commission
Générali Patrimoine	CA	Courtage	Commission
Oradea	CA	Courtage	Commission
Suravenir	CA	Courtage	Commission
Spirica	CA	Courtage	Commission
Swisslife	CA	Courtage	Commission
Vatel Capital	SGP	CD	Commission
Novaxia	SGP	CD	Commission
La Française REM	SGP	CD	Commission
CALAO	SGP	CD	Commission
ERES SAS	SGP	CD	Commission
Voisin SAS	SGP	CD	Commission
Norma Capital	SGP	CD	Commission
PERIAL	SGP	CD	Commission
Primonial REIM	SGP	CD	Commission
Urban Investissement	SGP	CD	Commission

CA : compagnie d'assurance

CD : convention de distribution

SGP : société de gestion de portefeuille

La liste complète des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

ASSURANCES PROFESSIONNELLES

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités.** Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de LIBERTY Mutual Insurance Europe SE (polices n° MRC5FGP201711FRF0000000018143A00) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER
RCP	600.000 €	1,5 M€ / 2 M€	500.000 € / 800.000 €	600.000 €
GF	N/A	115.000 €	115.000 €	N/A

MODE DE COMMUNICATION

Par mail Par téléphone Par courrier Autre :

¹ Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, le CIF peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

MODE DE REMUNERATION

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement et / ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-4, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,25 %⁽²⁾ (par exemple pour un encours de 10.000 € cela représente une rémunération comprise entre 10 € et 125 €).

Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 7,17 %⁽²⁾ (par exemple pour une souscription de 10.000 € cela représente une rémunération comprise entre 390 € et 717 €) du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0.35 %⁽²⁾ annualisé du montant de la souscription.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Lorsque cette mission de conseil est suivie d'une opération de banque et/ou de service de paiement, nous vous informons pouvoir percevoir, au titre de la réalisation de cette opération ou de ce service, une rémunération de l'établissement concerné pouvant aller jusqu'à un (1) % maximum du montant financé, plafonné selon les règles propres à chacun des établissements de crédit et/ou de paiement sélectionnés. Des informations plus précises vous seront communiquées au moment de la finalisation de la ou des opération(s).

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires et commissions détaillés dans le document joint « Mode de rémunération et de facturation » jointe.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller pour la gestion de la clientèle. Elles sont conservées pendant une durée de cinq ans après la fin de la relation commerciale et sont destinées aux partenaires impliqués dans cette relation commerciale.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ou de vous y opposer en contactant directement notre société par mail contact@activpatrimonia.fr ou par courrier à l'adresse du siège social.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

LE RESPECT DE VOS DROITS

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser :

SIGNATURES

J'(nous) atteste(ons) avoir reçu le document d'entrée en relation

Fait à le

Nom Prénom :

Signature

Nom Prénom :

Signature

² Représente la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un promoteur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base de chaque valorisation hebdomadaire des contrats (telle que communiquée par nos promoteurs de produits) et du taux de rémunération annuel applicable à chaque support

GRILLE DE REMUNERATION 2022

Document indissociable du document d'entrée en relation

Vous êtes informé(e) que nos honoraires sont les suivants :

ETUDE PATRIMONIALE			
BILAN PREMIUM	Bilan patrimonial	250 € HT	300 € TTC
	Bilan fiscal	IR 250 € HT	300 € TTC
		IFI 250 € HT	300 € TTC
BILAN EXPERT	Bilan successoral	500 € HT	600 € TTC
	Bilan Retraite	750 € HT	900 € TTC
	Bilan Prévoyance	500 € HT	600 € TTC
BILAN GLOBAL		1.800 € HT (au lieu de 2.250 €)	2.160 € TTC (au lieu de 2.700 €)
Remboursement des honoraires : si la mission conduit à réaliser des investissements (financiers ou immobiliers) par notre intermédiaire, les honoraires du Bilan patrimonial vous sont restitués, quel que soit le montant investi, sous réserve d'acceptation par ACTIV PATRIMONIA et sous condition de souscription dans un délai de deux mois à compter de la remise du rapport de mission et de préconisation. Non valable pour un bilan global.			
SUIVI PATRIMONIAL ANNUEL		Gratuit	
DIVERS			
	Honoraires de conseil tarif horaire	150 € HT	180 € TTC
	Prestations administratives tarif horaire	100 € HT	120 € TTC
GESTION PRIVEE			
		Frais d'acquisition	Frais de gestion
ASSURANCE VIE / CAPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • 3,5% : encours <50.000 € • 2,5% : 50.000 € < encours <150.000 € • 1,5% : 150.000 € < encours <250.000 € • 1% : 250.000 € < encours <500.000 € • 0,5% : encours > 500.000 € (au lieu de 5%)		Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en sus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion
SCPI	Entre 8% et 12% selon les produits (inclus dans le prix de la part)		
FIP et FCPI	3,5% (au lieu de 5%)		
Compte-titres Et PEA	Droits d'entrée sur OPCVM (se référer au DICL de chaque OPCVM)		
EPARGNE SALARIALE	<ul style="list-style-type: none"> • 3,5% : encours <50.000 € • 2,5% : 50.000 € < encours <150.000 € • 1,5% : 150.000 € < encours <250.000 € • 1% : encours > 250.000 € (au lieu de 5%) - Forfait de mise en place : 500 €HT - Rédaction accord interressement et participation sur mesure : sur devis		
IMMOBILIER			
VENTE IMMOBILIER	Se référer au barème spécifique « Honoraires de transaction ventes » Disponible à l'adresse : https://www.activpatrimonia-immobilier.fr/i/redac/honoraires		
Intermédiation en prêt immobilier	Minimum 1.000 € TTC - Maximum 10.000 € TTC en fonction de la complexité du dossier		
Expertise immobilière en valeur vénale	Minimum 600 € TTC puis sur devis selon le bien à expertiser		